

Commission canadienne de sûreté nucléaire

2018-2019

Rapport sur les résultats ministériels

L'honorable Seamus O'Regan, C.P., député
Ministre des Ressources naturelles

Rapport sur les résultats ministériels 2018-2019
Commission canadienne de sûreté nucléaire

ISSN : 2561-1690

Numéro au catalogue du gouvernement du Canada : CC171-31F-PDF

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Ressources naturelles, 2019.

Table des matières

Message de la présidente	1
Aperçu de nos résultats.....	3
Résultats : Ce que nous avons accompli.....	7
Responsabilité essentielle	7
Services internes	15
Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines	16
Dépenses réelles.....	16
Ressources humaines réelles.....	19
Dépenses par crédit voté.....	19
Dépenses et activités du gouvernement du Canada	19
États financiers et faits saillants des états financiers.....	19
États financiers.....	18
Faits saillants des états financiers.....	19
Renseignements supplémentaires	21
Renseignements sur l'organisation	23
Profil organisationnel.....	23
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités.....	23
Contexte opérationnel et principaux risques.....	23
Cadre de présentation des rapports.....	24
Informations à l'appui du Répertoire de programmes.....	24
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	24
Dépenses fiscales fédérales	25
Coordonnées de l'organisation	25
Annexe : Définitions	27
Notes de fin de document.....	31

Message de la présidente

À titre de présidente et première dirigeante de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), j'ai le plaisir de déposer notre *Rapport sur les résultats ministériels 2018-2019*. Le présent rapport fournit aux parlementaires et aux Canadiens de l'information sur les travaux de la CCSN et les résultats obtenus au cours du dernier exercice.



Voici les quatre priorités organisationnelles de la CCSN qui ont guidé nos efforts :

- appliquer une approche moderne de la réglementation nucléaire
- être un organisme de réglementation fiable
- maintenir notre influence mondiale dans le secteur du nucléaire
- améliorer l'efficacité de la gestion

Appliquer une approche moderne de la réglementation nucléaire, c'est adopter des pratiques réglementaires fondées sur la science, axées sur le risque et rigoureuses sur le plan technique qui tiennent compte des incertitudes et des attentes en constante évolution. Parmi les faits saillants de 2018-2019, mentionnons les deux audiences de permis visant de grands réacteurs de puissance, qui ont nécessité des mois de préparation, un examen approfondi des documents et une analyse complexe qui ont mené aux audiences publiques en deux parties. Pendant l'audience, on a examiné les mémoires des demandeurs ainsi que les préoccupations soulevées par le public, les groupes autochtones, la société civile, les organismes privés et les parties intéressées dans le cadre d'environ 300 interventions. À la fin des audiences, la Commission a renouvelé les permis des centrales nucléaires de Bruce et de Pickering pour une période de 10 ans.

Nous avons également réalisé des progrès à l'égard d'évaluations environnementales importantes, notamment pour les projets proposés par les Laboratoires Nucléaires Canadiens visant à déclasser un ancien réacteur de recherche au Manitoba, à déclasser le premier réacteur nucléaire du Canada et à construire une installation de gestion des déchets près de la surface en Ontario.

Nous avons démontré que nous sommes prêts à réglementer les nouvelles technologies émergentes en offrant des examens de la conception des petits réacteurs modulaires (PRM) aux fournisseurs souhaitant obtenir nos commentaires sur la manière dont leurs conceptions respectent les exigences réglementaires du Canada. Nous avons même reçu notre première demande de permis de PRM.

Afin de convaincre le public et les peuples autochtones que la CCSN est un organisme de réglementation indépendant, compétent et transparent, nous avons affiché plus de renseignements que jamais sur nos décisions de permis. Nous avons également partagé en ligne les résultats et les données de notre Programme indépendant de surveillance environnementale concernant neuf installations nucléaires, permettant ainsi au public d'examiner lui-même ces données. Pour s'assurer que les gens obtiennent les renseignements qu'ils souhaitent, nous nous sommes rendus dans les collectivités, où nous avons tenu 22 séances Rencontrez l'organisme de réglementation nucléaire, auxquelles ont assisté plus de 1 100 Canadiens. Nous avons également organisé plus de 30 réunions avec des organisations et des communautés autochtones.

Sur la scène mondiale, nos experts ont dirigé les efforts du Canada pour qu'il s'acquitte de ses obligations en vertu de la *Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs*. Nous avons également présidé le Symposium international sur la communication des urgences nucléaires et radiologiques au public, en partageant nos pratiques exemplaires et nos connaissances, tout en apprenant de nos pairs internationaux. Faire preuve de leadership sur les enjeux nucléaires mondiaux, comme les communications publiques efficaces en cas d'urgence, est l'un des moyens adoptés par la CCSN pour veiller à la sécurité des Canadiens et du monde entier.

Enfin, pour améliorer l'efficacité de la gestion et faire en sorte que le personnel de la CCSN soit agile, hautement qualifié et représentatif de la population diversifiée du Canada, nous nous sommes efforcés de promouvoir les carrières en sciences, en technologies, en ingénierie et en mathématiques (ou disciplines STIM), surtout auprès des femmes et des jeunes filles. Quelle meilleure façon de s'adapter à un monde en évolution que d'insuffler à notre industrie une nouvelle énergie et de nouvelles perspectives, ainsi que de s'assurer qu'elle attire les meilleurs et les plus brillants, peu importe leur genre. Je suis fière de travailler pour une organisation qui valorise la diversité et l'inclusion. Pour que cet effectif diversifié dispose des outils nécessaires, nous avons élaboré une stratégie numérique qui s'harmonise avec l'approche générale du gouvernement du Canada en matière d'utilisation de la technologie pour répondre aux nouvelles attentes, et nous avons mis en œuvre un nouveau système de gestion des finances et du matériel.

Je tiens à remercier les professionnels hautement compétents de la CCSN qui se dévouent quotidiennement pour réglementer l'industrie nucléaire du Canada et protéger l'environnement et la sécurité des Canadiens. Soyez assurés que nous demeurerons fidèles à nos objectifs et que nous appliquerons les normes de sûreté les plus élevées.

Original signed by (November 21, 2019)

Rumina Velshi

Aperçu de nos résultats

L'engagement de la CCSN relativement à sa responsabilité essentielle qui est la réglementation nucléaire, l'exécution de son mandat et l'atteinte de ses résultats ministériels pour 2018-2019 sont guidés par quatre priorités organisationnelles.



Priorités et résultats de la CCSN



La CCSN est déterminée à appliquer une **approche moderne de la réglementation nucléaire** en adoptant des pratiques réglementaires fondées sur la science, axées sur le risque et rigoureuses sur le plan technique qui tiennent compte des incertitudes scientifiques et des attentes en constante évolution. En 2018-2019, la CCSN a tenu des audiences consacrées au renouvellement de permis pour de grandes installations nucléaires, dont le renouvellement des permis des centrales nucléaires de Pickering et de Bruce. Ces audiences ont tenu compte de la santé, de la sûreté, de la sécurité et de l'environnement. Pour rendre ses décisions, la Commission a étudié les mémoires des titulaires de permis et des intervenants, et les recommandations du personnel de la CCSN.

La CCSN a poursuivi les évaluations environnementales réalisées en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, ainsi que les évaluations techniques des grands projets proposés par les Laboratoires Nucléaires Canadiens :

- installation de gestion des déchets près de la surface aux Laboratoires de Chalk River
- déclassement du réacteur nucléaire de démonstration (RND)
- déclassement du réacteur Whiteshell-1

En 2018-2019, dans le cadre de l'examen technique en cours de l'énoncé des incidences environnementales de chacun des trois projets, des réunions techniques ont été tenues pour clarifier quelques-unes des demandes d'information de la CCSN et d'autres autorités fédérales. Des activités de consultation et de mobilisation au sein des communautés autochtones et avec le public ont été tenues pendant cette période.

De plus, la CCSN s'est tenue prête à réglementer les nouvelles applications nucléaires en élaborant des stratégies de réglementation. Plus particulièrement, elle a fait des progrès importants dans l'élaboration du document intitulé [REGDOC-1.1.5, Renseignements supplémentaires pour les promoteurs de petits réacteurs modulaires](#)¹, qui sera publié en 2019-2020. Tout au long de 2018-2019, la CCSN a aussi poursuivi ses [examens de la conception de fournisseurs préalables à l'autorisation](#)² pour les nouvelles conceptions de PRM auprès de fournisseurs ayant manifesté la volonté d'obtenir des commentaires sur la façon dont leurs conceptions répondent aux exigences réglementaires canadiennes.

Première demande de permis pour un PRM au Canada

Le 20 mars 2019, la CCSN a reçu la première demande de permis en vue de préparer le site d'un PRM de Global First Power, et elle applique actuellement son processus d'autorisation.



La CCSN s'efforce constamment d'être un **organisme de réglementation fiable**, reconnu par le public et les peuples autochtones comme étant indépendant, ouvert et transparent, et comme une source crédible d'information scientifique, technique et réglementaire. Depuis 2018-2019, la CCSN a élargi la portée des renseignements relatifs aux audiences publiques affichés sur son [site Web public](#)³, incluant tous les documents à l'intention des commissaires (CMD).

La CCSN a continué de travailler à officialiser les relations de mobilisation à long terme avec les groupes autochtones qui ont un intérêt direct dans ses activités de réglementation. Une partie du travail visant à officialiser ces relations comprend l'élaboration concertée des cadres de référence et des plans de travail connexes qui établissent les domaines de collaboration, notamment la surveillance environnementale tout au long du cycle de vie des installations réglementées par la CCSN et les activités d'intérêt.

La CCSN a aussi élaboré un plan de mise en œuvre détaillé en vue de l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI), pour veiller à ce que l'organisation soit prête à aller de l'avant de manière efficace. Dans le cadre de la LEI, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada dirigera les examens des grands projets et collaborera avec la CCSN pour examiner les projets qui sont aussi assujettis à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

Ces efforts aident la CCSN à s'assurer que les Canadiens, notamment les peuples autochtones, disposent de renseignements utiles sur le processus de réglementation nucléaire et qu'ils ont la possibilité d'y prendre part.



La CCSN continue d'exercer son **influence mondiale dans le domaine nucléaire**, en mettant à profit et en influençant les efforts nucléaires mondiaux pertinents pour les intérêts et les activités du Canada afin de renforcer la sûreté, la sécurité et la non-prolifération nucléaires à l'échelle internationale. Elle

continue également d'accroître sa collaboration avec les organismes de réglementation nucléaire d'autres pays en vue d'atteindre ces objectifs.

En avril 2018, la CCSN, au nom du gouvernement du Canada, a publié le *sixième Rapport national du Canada pour la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs*⁴.

Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs (Convention commune)

La Convention commune est un accord international juridiquement contraignant qui traite de tous les aspects de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs. Elle représente un engagement des parties contractantes (pays membres) d'atteindre et de maintenir un niveau de sûreté constamment élevé en matière de gestion du combustible usé et des déchets radioactifs.

En octobre 2018, la CCSN a présidé le Symposium international sur la communication des urgences nucléaires et radiologiques au public. Le symposium a regroupé 400 participants de 74 États membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour discuter des enjeux et définir les priorités essentielles en vue d'améliorer les stratégies de communication efficace avec le public avant, pendant et après des urgences nucléaires et radiologiques. Le [rapport final](#)⁵ du symposium est disponible en ligne.

En tant que centre régional de coordination des laboratoires d'analyse radiologique des pays d'Amérique du Nord et d'Amérique latine, la CCSN a contribué à l'application de techniques d'analyse appropriées en 2018-2019, et elle a amélioré les capacités d'échange de renseignements techniques entre les pays.



La CCSN continue d'**améliorer l'efficacité de la gestion** pour s'assurer d'être une organisation dynamique, souple et dotée d'un personnel hautement qualifié, représentatif de la population diversifiée du Canada, qui se sert de pratiques et d'outils de gestion modernes et qui s'adapte à une industrie et à une main-d'œuvre en constante évolution. Les améliorations dans ces domaines favorisent la réalisation des autres priorités de la CCSN et de ses résultats ministériels.

En 2018-2019, la CCSN, en partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, a mis en œuvre un nouveau système de gestion des finances et du matériel. Elle a également élaboré une stratégie numérique pour être en phase avec les efforts plus vastes déployés par le gouvernement du Canada pour s'assurer que les organismes font évoluer leur approche de la réglementation de manière à tirer parti de la technologie et à répondre aux nouvelles attentes.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats de la CCSN, veuillez consulter la section « Résultats : Ce que nous avons accompli » du présent rapport.

Résultats : Ce que nous avons accompli

Responsabilité essentielle

Réglementation nucléaire

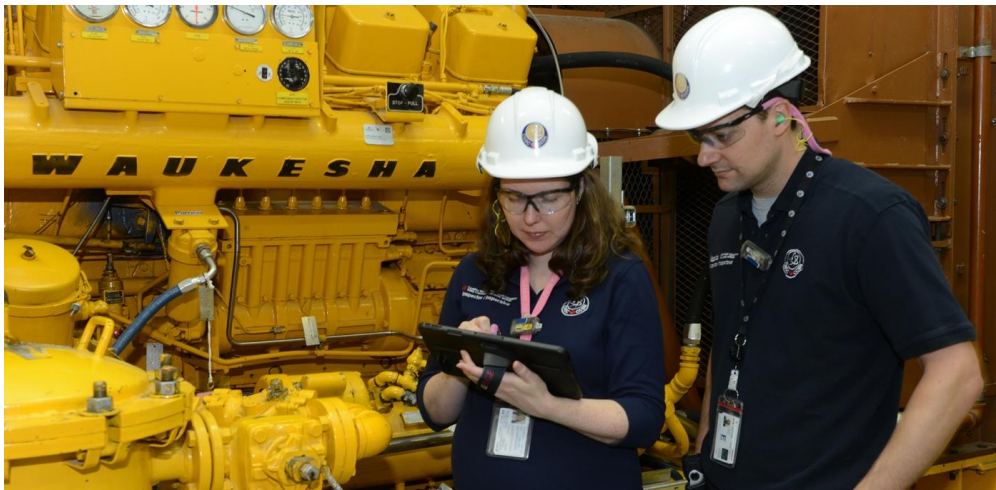
La CCSN réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité, de protéger l'environnement, de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et d'informer objectivement le public sur les plans scientifique ou technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire. Elle maintient un cadre de réglementation et réalise des activités d'autorisation (notamment des évaluations environnementales), de vérification de la conformité et d'application de la loi. Elle est déterminée à favoriser et à maintenir la confiance du public et des Autochtones au moyen de processus réglementaires transparents, ouverts et inclusifs.

Résultat ministériel 1 : L'environnement est protégé des rejets provenant des installations et des activités nucléaires.

Résultat ministériel 2 : Les Canadiens sont protégés du rayonnement provenant des installations et des activités nucléaires.

Afin que la CCSN obtienne les résultats prévus, elle doit cerner, surveiller et maîtriser les risques liés à l'ensemble des installations et activités nucléaires pour près de 1 700 titulaires de permis de divers secteurs. Le processus qui consiste à veiller au respect de la législation, de la réglementation et des exigences en matière de permis représente l'une des principales activités de la CCSN et il s'effectue au moyen d'une [vérification de la conformité et de la prise de mesures d'application](#)⁶. Ensemble, ces activités permettent à la CCSN de fournir aux Canadiens l'assurance que les titulaires de permis continuent de se conformer aux exigences et de respecter les critères de rendement en matière de sûreté, assurant ainsi la protection de l'environnement et des Canadiens.

Figure 1 : Inspection réalisée par du personnel de la CCSN dans une centrale nucléaire



En plus des travaux considérables liés aux audiences sur le renouvellement de permis des centrales nucléaires de Bruce et de Pickering, la CCSN s'est également concentrée sur la surveillance du projet de réfection de la centrale de Darlington. Plus précisément, le personnel de la CCSN a effectué sept inspections de la tranche 2 de Darlington, et des efforts ont débuté à la fin de l'exercice financier afin de planifier la surveillance de la réfection de la tranche 3.

Outre son programme permanent de vérification de la conformité, la CCSN vérifie également de façon indépendante que le public, les communautés autochtones et l'environnement se trouvant à proximité des installations nucléaires autorisées sont protégés grâce à son [Programme indépendant de surveillance environnementale \(PISE\)](#)⁷. Le processus du PISE consiste à élaborer un plan d'échantillonnage propre au site de chaque installation nucléaire, ainsi qu'à traiter et à analyser les échantillons prélevés. Le plan d'échantillonnage vise à mesurer les concentrations de contaminants dans l'environnement sur les sites accessibles au public, comme des parcs, des quartiers résidentiels et des plages, et les zones considérées comme pertinentes dans les évaluations des risques environnementaux (ERE). Comme le montre l'exemple de la figure 2, des échantillons seront prélevés dans l'air, l'eau, le sol, les sédiments, la végétation (gazon, mauvaises herbes, etc.) et les aliments (viande, fruits et légumes, etc.). En 2018-2019, la CCSN a publié les résultats du PISE des années précédentes pour les sites suivants : Cluff Lake, McClean Lake, Port Hope, Port Granby, Nordion, BWXT Nuclear Energy Canada Inc., la raffinerie de Blind River et les centrales nucléaires de Darlington et de Point Lepreau.

Figure 2 : Des agents du programme de surveillance environnementale de la CCSN recueillent des échantillons aux fins d'analyse



De plus, la CCSN tient à jour un cadre de réglementation regroupant les [lois](#)⁸ adoptées par le Parlement qui régissent le secteur nucléaire du Canada, ainsi que les règlements, les permis et les

documents utilisés pour le réglementer. En 2018-2019, la CCSN a publié ou présenté sous leur forme définitive 18 [documents d'application de la réglementation](#)⁹. Les documents d'application de la réglementation peuvent aussi comporter de l'orientation pratique à l'intention des demandeurs et des titulaires de permis sur la manière de respecter les exigences réglementaires de la CCSN. Ces orientations peuvent comprendre, sans s'y limiter, de l'information sur les approches possibles de conception d'une installation nucléaire ainsi que de conception et d'application des programmes de gestion et d'exploitation requis, et sur les formulaires de demande de permis ou les rapports à soumettre à la Commission. La CCSN peut aussi utiliser d'autres formes internes d'orientation, par exemple tout autre document et rapport pertinent, les publications de la CCSN, les procédures d'examen pour le personnel et les procédures d'inspection de la CCSN.

Résultat ministériel 3 : Les matières et les substances nucléaires ainsi que les installations et les activités nucléaires sont sûres et sont utilisées à des fins pacifiques.

La CCSN met en œuvre des programmes de réglementation pour s'assurer que ses titulaires de permis – et le Canada entier – respectent les obligations découlant des accords internationaux sur les garanties. Grâce à ces accords, toutes les matières nucléaires au Canada seront utilisées uniquement à des fins pacifiques et les transferts de marchandises et de technologies nucléaires se feront à des fins pacifiques seulement. Tirée du document [Safeguards Statement](#)¹⁰ (déclaration sur les garanties), cette conclusion donne aux États désignés l'assurance que les matières nucléaires ne sont pas détournées de l'utilisation pacifique. En 2018-2019, comme elle le fait chaque année depuis 2005, la CCSN a maintenu la conclusion élargie attribuée par l'AIEA au Canada.

Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour améliorer la sécurité nucléaire au Canada, la CCSN a annoncé en septembre 2018 la version actualisée du document REGDOC-2.12.1, *Sites à sécurité élevée, tome 1 : Force d'intervention pour la sécurité nucléaire*. Ce document comporte des renseignements réglementés et est disponible en fonction du besoin de savoir. Il énonce les attentes de la CCSN relatives aux exigences minimales concernant l'établissement, la fourniture d'équipement, la formation, la mise à l'épreuve et le déploiement d'une force d'intervention pour la sécurité nucléaire (FISN) sur le site. Le REGDOC-2.12.1 incorpore un plan de formation révisé pour la FISN, des qualifications pour le maniement des armes à feu et des pratiques modernes. La CCSN a également effectué des analyses des lacunes dans la formation des titulaires de permis en matière de sécurité nucléaire, notamment aux centrales nucléaires de Point Lepreau et de Bruce, aux Laboratoires de Chalk River et à la centrale de Gentilly-2.

Accord de coopération nucléaire entre le Canada et le Royaume-Uni

En novembre 2018, la CCSN a signé une nouvelle entente administrative avec le Department for Business, Energy and Industrial Strategy du Royaume-Uni, et son Office for Nuclear Regulation (ONR), afin de mettre en œuvre les dispositions de l'accord de coopération nucléaire (ACN) entre le Canada et le Royaume-Uni, qui assure l'utilisation pacifique des articles et des technologies nucléaires. La coopération nucléaire entre le Canada et le Royaume-Uni est actuellement régie par l'ACN Canada-Euratom (European Atomic Energy Community). Si le Royaume-Uni se retire de l'Union européenne et d'Euratom, le nouvel ACN entre le Canada et le Royaume-Uni ainsi que la nouvelle entente administrative entreront en vigueur.

M^{me} Rumina Velshi, présidente de la CCSN, et M. Mark Foy, ONR, signent une nouvelle entente administrative en matière de coopération nucléaire.



Les principaux éléments de la politique canadienne sur la non-prolifération nucléaire portent sur l'appui aux initiatives et activités internationales concernant la non-prolifération nucléaire, le contrôle réglementaire des exportations et des importations, la mise en œuvre de mesures internationales en matière de garanties et les engagements en matière de sécurité.

En 2018-2019, la CCSN a réalisé des évaluations techniques et a rendu des décisions en matière d'autorisation concernant des demandes d'exportation et d'importation de substances nucléaires, d'équipement réglementé et de renseignements réglementés, conformément aux exigences définies dans le *Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire*¹¹ et le *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires*¹². En tout, 942 permis d'importation et d'exportation ont été délivrés.

Résultat ministériel 4 : Les Canadiens, y compris les peuples autochtones, disposent de renseignements importants sur le processus de réglementation nucléaire et ont la possibilité d'y prendre part.

Des données scientifiques appuient le processus décisionnel dans le domaine de la réglementation sur la base de conseils de grande qualité que donne le personnel scientifique de la CCSN à la Commission, au moyen d'évaluations techniques, d'analyses et de recherches internes.

La CCSN finance un programme de recherche externe afin d'obtenir les connaissances et les renseignements nécessaires pour appuyer sa mission de réglementation. Le programme accorde à la CCSN un accès à des conseils indépendants, une expertise, de l'expérience, de l'information et d'autres ressources du Canada et de l'étranger.



Études sur la santé menées à la CCSN

La CCSN procède continuellement à des études sur la santé dans divers domaines associés à la production, à la possession ou à l'utilisation de substances nucléaires, et analyse des études connexes. L'information recueillie grâce à ces études guide les décisions de la CCSN qui concernent son cadre de réglementation.

En août 2018, la CCSN a publié une mise à jour de son feuillet d'information intitulé *Effets de l'accident de Tchernobyl sur la santé*¹³ afin d'y inclure les plus récentes données recueillies sur les conséquences sur la santé de l'exposition aux rayonnements de l'accident survenu en 1986. Les nouvelles informations sont fondées sur le livre blanc 2018 du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR) intitulé *Evaluation of data on thyroid cancer in regions affected by the Chernobyl accident*¹⁴ (en anglais seulement).

La CCSN est un organisme de réglementation souple qui favorise la participation du public et des Autochtones à ses processus de réglementation. Les réunions et les audiences publiques de la CCSN sont ouvertes au public, ont souvent lieu dans les collectivités et sont toujours diffusées en direct sur le Web. Cette façon de faire est considérée comme une pratique exemplaire à imiter à l'échelle internationale. Le public et les peuples autochtones sont également consultés sur les projets de documents du cadre de réglementation avant leur publication. En outre, la CCSN participe fréquemment à des activités de relations externes dans les collectivités et répond aux appels des médias et aux demandes de renseignements du public.

Les séances d'information intitulées **Rencontrez l'organisme de réglementation nucléaire**¹⁵ permettent aux Canadiens d'en apprendre davantage sur le travail de l'organisation et sur la façon de participer au processus d'autorisation.

Tout particulièrement, la CCSN a fait une priorité de l'établissement de relations positives à long terme et d'un climat de confiance avec les collectivités autochtones qui s'intéressent aux activités et aux installations qu'elle réglemente. Bon nombre des réunions avec des groupes autochtones portaient sur des projets ou des demandes spécifiques, notamment les demandes de renouvellement de permis des centrales nucléaires de Pickering et de Bruce, ainsi que des Laboratoires de Whiteshell et des sites de Cluff Lake.



22 séances d'information Rencontrez l'organisme de réglementation nucléaire tenues en 2018-2019, auxquelles **1 143** personnes ont participé.

Plus de **30** réunions avec plus de **20** organisations et communautés autochtones en 2018-2019.

De plus, grâce à son Programme de financement des participants (PFP), la CCSN a continué d'aider les groupes autochtones à mener des études sur les connaissances autochtones relativement aux installations réglementées par la CCSN et aux examens réglementaires. La



Aide financière de plus de **1 000 000 \$** offerte à **38** bénéficiaires, dont **18** organisations ou communautés autochtones.

CCSN finance actuellement cinq études sur les connaissances autochtones afin de recueillir du savoir et des données sur l'utilisation des terres relatives aux trois grands projets et installations des Laboratoires Nucléaires Canadiens, dans le cadre du processus d'évaluation environnementale. Elle reconnaît l'importance d'utiliser ces connaissances et de les intégrer, en plus des renseignements scientifiques et réglementaires, dans ses évaluations et ses processus de réglementation, s'il y a lieu, et lorsque les communautés autochtones le permettent. Le contexte culturel et les connaissances autochtones aident la CCSN à mieux comprendre les incidences potentielles des projets et renforcent la rigueur des examens de projets et de la surveillance réglementaire.

Résultats obtenus

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels en 2018-2019	Résultats réels en 2017-2018	Résultats réels en 2016-2017
L'environnement est protégé des rejets provenant des installations et des activités nucléaires.	Nombre de cas de rejets radiologiques supérieurs aux limites réglementaires	0	31 mars 2019	0	1 ¹⁶	0
	Nombre de cas de rejets de substances dangereuses supérieurs aux limites réglementaires	0	31 mars 2019	9 ¹⁷	2 ¹⁸	1 ¹⁹
	Pourcentage d'échantillons (aliments, eau, air et végétation) du Programme indépendant de surveillance environnementale (PISE) qui respectent les recommandations	100 %	31 mars 2019	97 % ²⁰	90 % ²⁰	80 % ²⁰
Les Canadiens sont protégés du rayonnement provenant des installations et des activités nucléaires.	Nombre de doses de rayonnement reçues par les membres du public ayant dépassé les limites réglementaires	0	31 mars 2019	1 ²¹	0	1 ²²
	Nombre de doses de rayonnement reçues par les travailleurs ayant dépassé les limites réglementaires	0	31 mars 2019	1 ²³	1 ²⁴	2 ²⁵
Les matières et les substances nucléaires ainsi que les installations et les activités nucléaires sont sûres et sont utilisées à des fins pacifiques.	Nombre de cas d'utilisation non pacifique ou malveillante des exportations canadiennes de substances, d'équipement et de renseignements nucléaires	0	31 mars 2019	0	0	0
	Nombre de sources scellées radioactives perdues ou volées	≤2	31 mars 2019	0	0	1 ²⁶
	Les engagements internationaux du Canada envers l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à l'égard des garanties nucléaires et des vérifications sont respectés.	Réception de la conclusion élargie	31 décembre 2018	Atteint	Atteint	Atteint
Les Canadiens, y compris les peuples autochtones, disposent de renseignements importants sur le processus de réglementation nucléaire et ont la possibilité d'y prendre part.	Pourcentage d'audiences de la CCSN qui ont été ouvertes au public et aux peuples autochtones	90 %	31 mars 2019	100 %	100 %	100 %
	Pourcentage d'audiences de la CCSN pour lesquelles le Programme de financement des participants (PFP) a été offert au public et aux peuples autochtones	90 %	31 mars 2019	100 %	100 %	100 %
	Pourcentage de documents de séances de la CCSN qui ont été diffusés au public et aux peuples autochtones en temps opportun	90 %	31 mars 2019	100 %	100 %	100 %
	Nombre de peuples autochtones qui ont participé aux séances de la CCSN	Tendance à la hausse	31 mars 2019	18 ²⁷	20	8

Les remarques indiquées dans le tableau ci-dessus, qui fournissent des renseignements supplémentaires sur les résultats de la CCSN, sont disponibles à la fin du rapport.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2018-2019 Budget principal des dépenses	2018-2019 Dépenses prévues	2018-2019 Autorisations totales pouvant être utilisées	2018-2019 Dépenses réelles (autorisations utilisées)	2018-2019 Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
101 640 058	105 918 936	106 022 368	100 067 374	(5 851 562)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2018-2019 Équivalents temps plein prévus	2018-2019 Équivalents temps plein réels	2018-2019 Écart (ETP réels moins ETP prévus)
639	625	(14)

Des renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement pour le répertoire des programmes de la CCSN sont disponibles dans l'[InfoBase du GC](#)²⁸.

Services internes

Description

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services à l'appui des programmes ou nécessaires au respect des obligations générales d'une organisation. Les Services internes renvoient aux activités et aux ressources de dix catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des Services internes d'un ministère. Les dix catégories de service sont :

- ▶ gestion des acquisitions
- ▶ communications
- ▶ gestion financière
- ▶ gestion des ressources humaines
- ▶ gestion de l'information
- ▶ technologie de l'information
- ▶ services juridiques
- ▶ gestion du matériel
- ▶ gestion et surveillance;
- ▶ gestion des biens immobiliers

Expérimentation

En 2018-2019, la CCSN a animé quatre ateliers sur la pensée conceptuelle à la CCSN, qui ont offert au personnel une approche novatrice pour résoudre les problèmes quotidiens. Voici quelques-uns des thèmes abordés : amélioration de l'expérience d'intégration des nouveaux employés de la CCSN et de l'expérience d'apprentissage à la CCSN; assouplissement et accessibilité accrue de l'apprentissage de la langue seconde; élaboration d'une nouvelle stratégie pour la bibliothèque de la CCSN; confiance accrue du public dans l'organisme de réglementation nucléaire du Canada.

Résultats

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2018-2019 Budget principal des dépenses	2018-2019 Dépenses prévues	2018-2019 Autorisations totales pouvant être utilisées	2018-2019 Dépenses réelles (autorisations utilisées)	2018-2019 Écart (Dépenses réelles moins dépenses prévues)
39 162 347	45 741 503	49 083 648	48 855 732	3 114 229

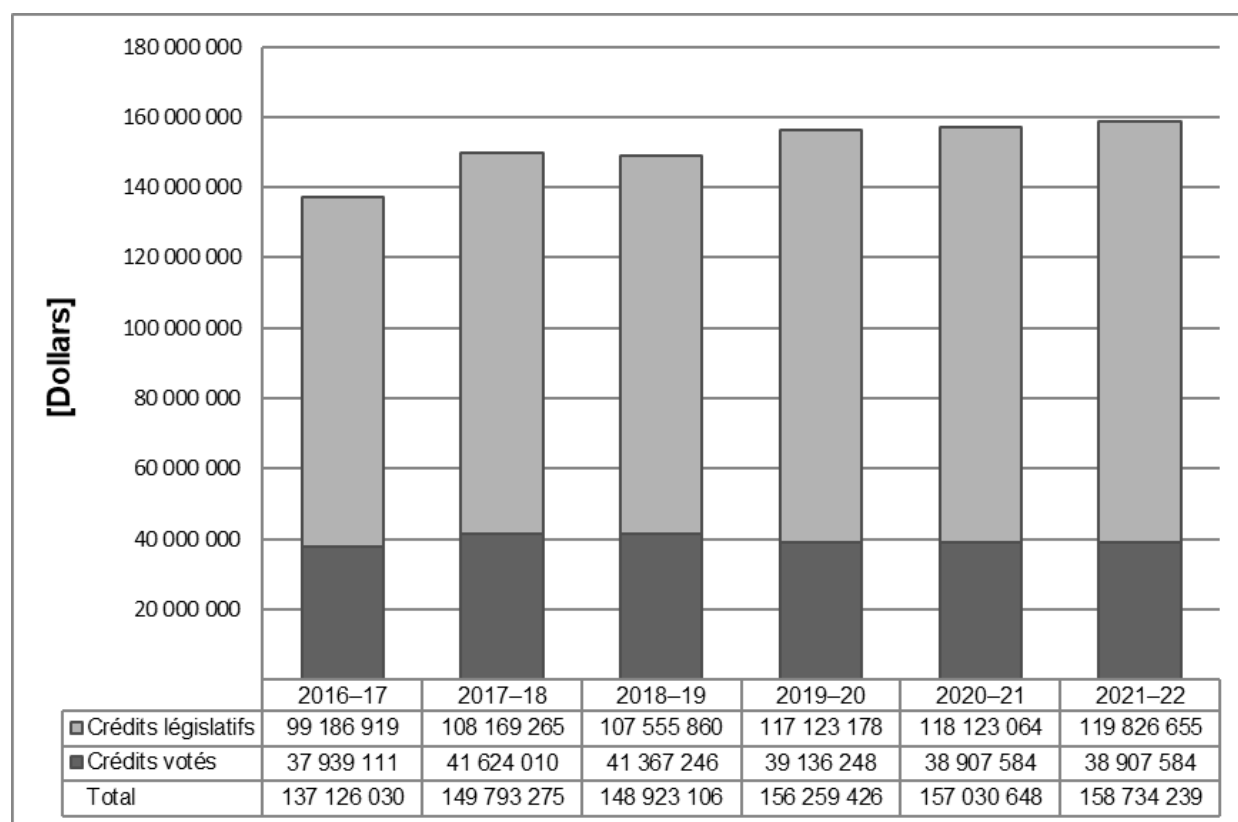
Ressources humaines (équivalents temps plein)

2018-2019 Équivalents temps plein prévus	2018-2019 Équivalents temps plein réels	2018-2019 Écart (ETP réels moins ETP prévus)
295	293	(2)

Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

Dépenses réelles

Graphique des tendances relatives aux dépenses de la CCSN



Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	2018-2019 Budget principal des dépenses	2018-2019 Dépenses prévues	2019-2020 Dépenses prévues	2020-2021 Dépenses prévues	2018-2019 Autorisations totales pouvant être utilisées	2018-2019 Dépenses réelles (autorisations utilisées)	2017-2018 Dépenses réelles (autorisations utilisées)	2016-2017 Dépenses réelles (autorisations utilisées)
Réglementation nucléaire	101 640 058	105 918 936	107 748 059	108 436 742	106 022 368	100 067 374	102 683 841	95 726 419
Services internes	39 162 347	45 741 503	48 511 367	48 593 906	49 083 648	48 855 732	47 109 464	41 399 611
Total	140 802 405	151 660 439	156 259 426	157 030 648	155 106 016	148 923 106	149 793 305	137 126 030

Le sommaire du rendement budgétaire ci-dessus fournit les renseignements suivants :

- Budget principal des dépenses de 2018-2019
- dépenses prévues en 2018-2019, selon le *Plan ministériel 2018-2019* de la CCSN
- dépenses prévues en 2019-2020 et en 2020-2021, selon le *Plan ministériel 2019-2020* de la CCSN
- autorisations totales pouvant être utilisées en 2018-2019, qui représentent les autorisations finales reçues
- dépenses réelles en 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, conformément aux Comptes publics

Le Budget principal des dépenses de la CCSN pour l'exercice 2018-2019 totalisait 140,8 millions de dollars par rapport aux autorisations totales de 155,1 millions de dollars. L'augmentation de 14,3 millions de dollars est principalement attribuable à ce qui suit :

- contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et aux dépenses liées au personnel engagées en vertu du paragraphe 21(3) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, qui ne faisaient pas partie du Budget principal des dépenses de 2018-2019 (9,9 millions de dollars)
- fonds reçus du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour les ajustements salariaux négociés et pour le remboursement des dépenses admissibles en matière de rémunération (2 millions de dollars)
- report au budget de fonctionnement de 2017-2018 à 2018-2019 (1,8 million de dollars)
- augmentation de l'autorisation de dépenser les recettes en fonction des coûts finaux (0,6 million de dollars)

Comme il est indiqué dans le *Rapport sur les résultats ministériels 2017-2018* de la CCSN, la hausse des dépenses réelles de 137,1 millions de dollars en 2016-2017 à 149,8 millions en 2017-2018 est surtout attribuable aux augmentations de salaire de 2017-2018 et aux paiements rétroactifs de salaires couvrant la période de 2014-2015 à 2016-2017. La légère diminution des

dépenses réelles, de 149,8 millions de dollars en 2017-2018 à 148,9 millions de dollars en 2018-2019, s'explique par la réduction des paiements rétroactifs de salaires et des services professionnels, compensée en partie par les coûts de mise en œuvre visant à remplacer le système de gestion des finances et du matériel de la CCSN, qui est devenu opérationnel le 1^{er} avril 2019.

Les dépenses prévues devraient augmenter à 156,3 millions de dollars en 2019-2020, par rapport aux dépenses réelles de 148,9 millions en 2018-2019, compte tenu principalement de la hausse prévue des salaires (incluant les paiements rétroactifs couvrant la période 2018-2019) à la suite des ajustements salariaux négociés.

Ressources humaines réelles

Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes (équivalents temps plein)

Responsabilités essentielles et services internes	2016-2017 ETP réels	2017-2018 ETP réels	2018-2019 ETP prévus	2018-2019 ETP prévus	2019-2020 ETP prévus	2020-2021 ETP prévus
Réglementation nucléaire	576	585	639	625	639	635
Services internes	247	269	295	293	296	293
Total	823	854	934	918	935	928

L'augmentation des équivalents temps plein (ETP) à 918 ETP en 2018-2019 par rapport à 823 en 2016-2017 et à 854 en 2017-2018 s'explique principalement par la mise en œuvre de l'initiative de renouvellement de l'effectif, qui se concentre sur le recrutement et le perfectionnement des nouveaux diplômés, de sorte qu'ils comblent les besoins futurs de l'organisation pour les postes d'agents techniques principaux et d'agents principaux de la réglementation. La CCSN a modifié le calcul des ETP pour inclure les étudiants et le personnel diplômé à compter de 2018-2019 et a modifié la méthode de répartition des coûts et des ETP par programme.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des dépenses votées et législatives de la CCSN, veuillez consulter les [Comptes publics du Canada 2018-2019](#)²⁹.

Dépenses et activités du gouvernement du Canada

Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses de la CCSN avec les dépenses et les activités du gouvernement du Canada sont fournis dans l'[InfoBase du GC](#)²⁸⁸.

États financiers et faits saillants des états financiers

États financiers

Les états financiers de la CCSN pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 sont publiés dans le [site Web de la CCSN](#)³⁰.

Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 (en dollars)

Renseignements financiers	2018-2019 Résultats prévus	2018-2019 Résultats réels	2017-2018 Résultats réels	Écart (résultats réels de 2018-2019 moins résultats prévus de 2018-2019)	Écart (résultats réels de 2018-2019 moins résultats réels de 2017-2018)
Total des dépenses	170 129 000	165 533 480	163 143 631	(4 595 520)	2 389 849
Total des revenus	123 484 000	117 090 114	113 322 728	(6 393 886)	3 767 386
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	46 645 000	48 443 366	49 820 903	1 798 366	(1 377 537)

Les revenus réels totaux de 117,1 millions de dollars correspondaient à une baisse de 52 % ou de 6,4 millions de dollars par rapport aux revenus prévus de 123,5 millions de dollars, en raison des salaires et des avantages sociaux des employés inférieurs aux prévisions initiales ainsi que des coûts moins élevés que prévu pour les projets spéciaux. Les dépenses réelles totales de 165,5 millions de dollars représentaient une baisse de 2,7 % ou de 4,6 millions de dollars par rapport aux dépenses prévues de 170,1 millions de dollars en raison de dépenses moins élevées que prévu pour les salaires et les avantages sociaux des employés, ainsi que les frais de voyage et de réinstallation.

Les dépenses totales de la CCSN ont augmenté de 1,5 % ou de 2,4 millions de dollars, et les revenus ont enregistré une hausse de 3,3 % ou de 3,8 millions de dollars entre 2017-2018 et 2018-2019. L'augmentation des dépenses est principalement attribuable aux hausses de salaire prévues, à l'augmentation du nombre d'ETP et à l'incidence d'un crédit ponctuel dans les soldes de vacances des employés pour les dommages causés par le système de paie Phénix. L'augmentation des revenus s'explique par le recouvrement des coûts liés à la hausse des salaires et des traitements, à l'augmentation des activités de surveillance réglementaire et à la hausse des droits pour les substances nucléaires utilisées à des fins commerciales et industrielles alors que la CCSN continue d'échelonner les hausses afin de recouvrer les coûts de ces activités.

État condensé de la situation financière au 31 mars 2019 (en dollars)

Renseignements financiers	2018-2019	2017-2018	Écart (2018-2019 moins 2017-2018)
Total des passifs nets	45 320 297	42 516 893	2 803 404
Total des actifs financiers nets	28 499 853	27 464 509	1 035 344
Dette nette de l'organisation	16 820 444	15 052 384	1 768 060
Total des actifs non financiers	16 815 543	13 613 468	3 202 075
Situation financière nette de l'organisation	(4 901)	(1 438 916)	1 434 015

L'augmentation de 2,8 millions de dollars du passif net de la CCSN tient principalement à un crédit ponctuel dans les soldes de vacances des employés pour les dommages causés par le système de paie Phénix, aux employés qui reportent leurs vacances et à une augmentation des montants à verser à d'autres ministères fédéraux.

La hausse de 1,0 million de dollars des actifs financiers nets de la CCSN découle principalement d'une augmentation du montant à recevoir du Trésor, à savoir des montants à recevoir du gouvernement pouvant être déboursés sans frais supplémentaires pour les autorisations de la CCSN.

L'augmentation de 1,8 million de dollars de la dette nette de l'organisation s'explique par la hausse du passif net, compensée par une augmentation du total des actifs financiers nets.

L'augmentation de 3,2 millions de dollars des actifs non financiers découle de l'augmentation de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles en raison de la mise en œuvre du nouveau système de gestion des finances et du matériel de la CCSN.

La diminution de 1,4 million de dollars de la situation financière nette de la CCSN, qui correspond à la différence entre le total des actifs non financiers et la dette nette de l'organisation, est donc attribuable à l'augmentation des immobilisations corporelles, laquelle est partiellement compensée par l'augmentation des charges à payer sur les autorisations futures.

Renseignements supplémentaires

Renseignements sur l'organisation

Profil organisationnel

Ministre concerné : Amarjeet Sohi

Administratrice générale : Rumina Velshi

Portefeuille ministériel : *Ressources naturelles Canada*³¹

Instrument habilitant : *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*³²

Année de constitution ou de création : 2000

Autre : L'administration centrale de la CCSN est située à Ottawa, en Ontario. La CCSN compte 11 bureaux régionaux, tant dans les grandes installations qu'ailleurs, afin de mener régulièrement des inspections visant les titulaires de permis partout au pays.

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

L'information « Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités » figure sur le [site Web de la CCSN](#)³³.

Contexte opérationnel et principaux risques

L'information sur le contexte opérationnel et les principaux risques figure sur le [site Web de la CCSN](#)³³.

Cadre de présentation des rapports

Voici le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes pour 2018-2019 de la CCSN.

Réglementation du secteur nucléaire		Services internes			
Cadre ministériel des résultats	<p>L'environnement est protégé contre les rejets provenant des installations et des activités nucléaires.</p> <p>Nombre de cas de rejet radiologique ayant dépassé les limites réglementaires</p> <p>Nombre de cas de rejet de substances dangereuses ayant dépassé les limites réglementaires</p> <p>Pourcentage d'échantillons (aliments, eau, air et végétation) recueillis dans le cadre du Programme indépendant de surveillance environnementale (PISE) qui satisfont aux lignes directrices</p>				
	<p>Les Canadiens sont protégés du rayonnement provenant des installations et des activités nucléaires.</p> <p>Nombre de doses de rayonnement reçues par les membres du public ayant dépassé les limites réglementaires</p> <p>Nombre de doses de rayonnement reçues par les travailleurs ayant dépassé les limites réglementaires</p>				
	<p>Les matières et les substances nucléaires ainsi que les installations et les activités nucléaires sont sûres et sont utilisées à des fins pacifiques.</p> <p>Nombre de cas d'utilisation non pacifique ou malveillante des exportations canadiennes de substances, d'équipement ou de renseignements nucléaires</p> <p>Nombre de sources scellées radioactives perdues ou volées</p> <p>Les engagements internationaux du Canada envers l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à l'égard des garanties nucléaires et des vérifications sont respectés</p>				
	<p>Les Canadiens, y compris les peuples autochtones, disposent de renseignements importants sur le processus de réglementation nucléaire et ont la possibilité d'y prendre part.</p> <p>Pourcentage de séances de la CCSN qui étaient accessibles aux membres du public et aux peuples autochtones</p> <p>Pourcentage de séances de la CCSN pour lesquelles du financement du Programme de financement des participants (PFP) a été offert aux membres du public et aux peuples autochtones</p> <p>Pourcentage de documents des séances de la CCSN qui ont été rendus accessibles rapidement au public et aux peuples autochtones sur demande</p> <p>Nombre de peuples autochtones qui ont participé aux séances de la CCSN</p>				
Répertoire des programmes					
Cycle du combustible nucléaire		Réacteurs nucléaires	Substances nucléaires et équipement réglementé	Non-prolifération nucléaire	Renseignements scientifiques, réglementaires et publics

Informations à l'appui du Répertoire des programmes

Des renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement se rapportant au répertoire des programmes de la CCSN sont disponibles dans l'[InfoBase du GC](#)²⁸⁸.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires suivants sont disponibles sur le [site Web de la CCSN](#)³³³:

- ▶ Stratégie ministérielle de développement durable
- ▶ Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)
- ▶ Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre les objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances du Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)³⁴. Ce rapport donne aussi des renseignements de fond détaillés sur les dépenses fiscales, notamment des descriptions, des objectifs, des renseignements historiques et des renvois à des programmes de dépenses fédérales connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Administration centrale

280, rue Slater

C.P. 1046, Succursale B

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Canada

Téléphone : 613-995-5894

Numéro sans frais : 1-800-668-5284

Télécopieur : 613-995-5086

Courriel : cncs.info.ccsn@canada.ca

Site Web : suretenucleaire.gc.ca³⁵

Annexe : Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])

Méthode d'analyse servant à déterminer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des services sur divers groupes de personnes – femmes, hommes ou autres. Comme nous sommes tous le résultat de multiples facteurs identitaires qui nous définissent personnellement, l'ACS+ tient compte de plusieurs facteurs identitaires comme la race, l'ethnicité, la religion, l'âge et les capacités mentales ou physiques.

cadre des résultats ministériels (Departmental Results Framework)

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Rendement mesurable ou niveau de réussite qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre au cours d'une période donnée. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement pour effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement, organisations ou personnes; paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

Aux fins du Plan ministériel et du Rapport sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants figurant dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère devrait être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Évaluation de la mesure dans laquelle un employé représente une année-personne complète en regard du budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées en relation aux heures normales de travail. Les conventions collectives établissent les heures normales de travail.

expérimentation (experimentation)

Activités visant à étudier, à mettre à l'essai et à comparer les effets et les répercussions de politiques, d'interventions et d'approches pour savoir ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et à étayer la prise de décision sur des éléments probants.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative par laquelle deux ministères ou plus reçoivent des fonds en vue d'atteindre un résultat commun souvent lié à une priorité gouvernementale.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, le plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui produiront les résultats recherchés.

plan ministériel (departmental plan)

Rapport sur les plans et le rendement attendu d'un ministère bénéficiant de crédits autorisés sur une période de trois ans. Les plans ministériels sont déposés au Parlement tous les printemps.

priorité (priority)

Plan ou projet sur lequel une organisation choisit d'axer ses efforts au cours d'une période de planification et à propos duquel elle produit des rapports. Il s'agit de ce qui importe le plus ou de ce qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités ou des résultats de l'organisation.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2018-2019, les thèmes généraux décrivant le plan d'action du gouvernement formulé dans le Discours du Trône de 2015 sont : la croissance de la classe moyenne, un gouvernement transparent et ouvert, un environnement propre et une économie solide, la diversité en tant que force du Canada et la sécurité et les possibilités.

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Communication d'information sur le rendement fondée sur des données probantes. Les rapports sur le rendement étayent la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extraits, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (departmental results report)

Rapport fournissant de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

L'utilisation qu'une organisation fait de ses ressources pour atteindre ses résultats, la façon dont ces résultats se comparent à ceux que l'organisation entendait atteindre et la clarté des leçons tirées de ses activités.

responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable, en partie, à une organisation, une politique, un programme ou une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique; ils s'inscrivent plutôt dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)

Changement sur lequel les ministères veulent exercer une influence. Il devrait subir l'influence des résultats des programmes, mais il échappe généralement au contrôle direct des ministères.

résultat stratégique (strategic outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Notes de fin de document

- 1 Commission canadienne de sûreté nucléaire, REGDOC-1.1.5, *Renseignements supplémentaires pour les promoteurs de petits réacteurs modulaires*, http://www.nuclearsafety.gc.ca/pubs_catalogue/uploads_fre/REGDOC-1-1-5-Supplemental-Information-for-Small-Modular-Reactor-Proponents-fra.pdf
- 2 Commission canadienne de sûreté nucléaire, Examens de la conception de fournisseurs préalables à l'autorisation, www.nuclearsafety.gc.ca/fra/reactors/power-plants/pre-licensing-vendor-design-review/index.cfm
- 3 Commission canadienne de sûreté nucléaire, Audiences publiques de la Commission, http://nuclearsafety.gc.ca/fra/the-commission/hearings/documents_browse/index.cfm
- 4 Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport national du Canada pour la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs*, www.nuclearsafety.gc.ca/pubs_catalogue/uploads_fre/joint-convention-sixth-national-report-oct-2017-fra.pdf
- 5 Agence internationale de l'énergie atomique, Symposium international sur la communication des urgences nucléaires et radiologiques au public, www.iaea.org/sites/default/files/19/01/cn-265-report.pdf (en anglais seulement)
- 6 Commission canadienne de sûreté nucléaire, Approche de la CCSN en matière de vérification de la conformité et d'application de la loi, <https://nuclearsafety.gc.ca/fra/acts-and-regulations/compliance-verification-and-enforcement/index.cfm>
- 7 Commission canadienne de sûreté nucléaire, Programme indépendant de surveillance environnementale (PISE), <https://nuclearsafety.gc.ca/fra/resources/maps-of-nuclear-facilities/iemp/index-iemp.cfm>
- 8 Commission canadienne de sûreté nucléaire, Lois et règlements, <http://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/acts-and-regulations/acts/index.cfm>
- 9 Commission canadienne de sûreté nucléaire, Documents d'application de la réglementation, <http://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/acts-and-regulations/regulatory-documents/index.cfm>
- 10 Agence internationale de l'énergie atomique, *Safeguards Statement for 2018*, www.iaea.org/sites/default/files/19/06/statement-sir-2018.pdf (en anglais seulement)
- 11 Législation du ministère de la Justice, *Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2000-210/page-1.html>
- 12 Législation du ministère de la Justice, *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2000-202/index.html>
- 13 Commission canadienne de sûreté nucléaire, Effets de l'accident de Tchernobyl sur la santé, <http://nuclearsafety.gc.ca/fra/resources/health/health-effects-chernobyl-accident.cfm>
- 14 Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, *Evaluation of Data on Thyroid Cancer in Regions Affected by the Chernobyl Accident*, www.unscear.org/docs/publications/2017/Chernobyl_WP_2017.pdf
- 15 Commission canadienne de sûreté nucléaire, Rencontrez l'organisme de réglementation nucléaire, <https://nuclearsafety.gc.ca/fra/stay-connected/get-involved/meet-the-nuclear-regulator/index.cfm>
- 16 Le dépassement signalé concerne la limite de rejet moyenne mensuelle de radium 226 à la mine d'uranium déclassée d'Elliot Lake pour le mois de janvier 2018. La surveillance subséquente effectuée dans l'environnement a confirmé qu'il n'y avait aucun impact radiologique pour le public ou l'environnement.
- 17 En 2018-2019, il y a eu neuf dépassements totaux des limites provinciales de substances dangereuses, tous survenus dans des centrales nucléaires. À la centrale de Pickering, il y a eu quatre dépassements des limites provinciales de substances dangereuses. Un dépassement concernait la concentration de morpholine, deux autres concernaient les huiles et les graisses et le dernier était un dépassement de la température de l'effluent. À la centrale de Darlington, un résultat pour la morpholine était légèrement supérieur aux limites provinciales de substances dangereuses. À la centrale de Bruce, il y a eu deux dépassements de toxicité et deux dépassements des limites provinciales pour l'ammoniac. Le nombre de dépassements est lié à des enjeux mineurs et sporadiques se produisant aux centrales nucléaires et varie d'année en année. Dans tous les cas, le personnel de la CCSN a examiné l'événement et conclu que le titulaire de permis avait pris les mesures correctives appropriées. Les dépassements seront examinés dans le document CMD 19-M30 les 6 et 7 novembre 2019. Les dépassements des limites réglementaires provinciales pour les substances dangereuses ont toujours été signalés dans les [rapports de surveillance réglementaire](#). Toutefois, au cours des années précédentes, la CCSN n'avait pas communiqué cette information au niveau ministériel, car elle était considérée comme faisant double emploi avec les rapports

- provinciaux. En 2018-2019, la CCSN a commencé à signaler ces dépassements au niveau ministériel et à améliorer la transparence et la diffusion de l'information. Le personnel de la CCSN a confirmé que le public qui se trouve à proximité de ces centrales nucléaires est protégé et qu'il n'y a pas eu d'effets sur la santé résultant du dépassement des limites provinciales relatives aux substances dangereuses dans ces centrales nucléaires.
- 18 En 2017-2018, il y a eu deux dépassements, tous deux à la centrale de Bruce. Il y a eu un dépassement de la limite provinciale de rejet d'ammoniac et un dépassement de la limite de toxicité aiguë. Le personnel de la CCSN a examiné l'événement et conclu que le titulaire de permis avait pris les mesures correctives appropriées. Les dépassements ont été signalés à la Commission le 16 août 2018 dans le document CMD 17-M15. Le personnel de la CCSN a confirmé que le public qui se trouve à proximité de la centrale de Bruce était protégée et que le dépassement des limites provinciales de substances dangereuses à la centrale n'avait aucun impact prévu sur la santé.
- 19 En 2016-2017, il y a eu un dépassement à la centrale de Pickering où les rejets de morpholine étaient légèrement supérieurs aux limites réglementaires provinciales. Le personnel de la CCSN a examiné l'événement et conclu que le titulaire de permis avait pris les mesures correctives appropriées. Les dépassements ont été signalés à la Commission le 8 novembre 2018 dans le document CMD 18-M39. Le personnel de la CCSN a confirmé que le public à proximité de la centrale de Pickering était protégé et que le dépassement des limites provinciales de substances dangereuses à la centrale de Pickering n'avait aucun impact prévu sur la santé.
- 20 Il est bien connu que certains sites sont contaminés; par conséquent, si l'échantillonnage est effectué à un site contaminé au cours d'un exercice donné, le pourcentage d'échantillons qui respectent les recommandations connaîtra une tendance à la baisse au cours de cet exercice-là. Les dépassements notés pour les trois exercices étaient attendus, car ils sont semblables aux valeurs déclarées par les titulaires de permis de la CCSN dans le cadre de leurs programmes de surveillance environnementale. Aucun autre dépassement attendu n'a été observé. En 2018-2019, il y a eu quatre dépassements aux sites historiques d'Elliot Lake pour deux résultats de sédiments et deux résultats d'eau. Ces dépassements sont associés à la présence de fer, de plomb et de zinc. Ces métaux lourds sont des contaminants provenant des activités industrielles effectuées par le passé sur le site d'Elliot Lake. Il y a également eu 27 dépassements au site de la mine Deloro (15 résultats pour les sédiments et 12 résultats pour l'eau). Le dépassement d'une recommandation ne signifie pas qu'il y a des répercussions prévues sur la santé; cela déclenche plutôt une évaluation plus approfondie par le personnel de la CCSN afin de veiller à la préservation de la santé et de la sécurité des personnes, ainsi qu'à la protection de l'environnement. Dans tous les cas observés, le personnel de la CCSN a conclu que le public et l'environnement sont protégés contre les rejets continus provenant des installations et des activités nucléaires. Plus d'information sur les résultats du PISE est disponible sur le site Web de la CCSN.
- 21 Au cours de la période comprise entre le 1^{er} mars 2017 et le 28 février 2018, un membre du public a reçu une dose cumulative d'environ 1,06 mSv. Cette dose est supérieure à la limite de dose efficace réglementaire annuelle de 1 mSv pour les membres du public, mais elle n'aurait aucun effet sur la santé et la sécurité de la personne. Cette personne était un travailleur ne faisant pas partie du secteur nucléaire, responsable du transport de colis qui contiennent, pour la plupart, des substances nucléaires. Le personnel de la CCSN a examiné un rapport d'enquête présenté par le titulaire de permis et est satisfait des mesures prises pour éviter qu'une telle situation se reproduise. L'incident a été signalé à la Commission dans le document à l'intention des commissaires (CMD) 18 M43 le 22 août 2018.
- 22 Le 24 septembre 2016, un membre du public a reçu une dose d'environ 1,62 mSv, ce qui est supérieur à la limite de dose efficace réglementaire annuelle de 1 mSv pour les membres du public, mais elle n'entraînerait aucun effet sur la santé et la sécurité de la personne. Le membre du public était un passager qui prenait place à bord d'un véhicule exploité par un conducteur sous contrat avec une entreprise de transport qui transportait des colis contenant des substances nucléaires. Cette pratique n'est pas autorisée en vertu du [Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires \(2015\)](#) et comporte un certain nombre de cas de non-conformité à ce Règlement ainsi qu'au [Règlement sur le transport des marchandises dangereuses](#). Cet incident a été signalé à la Commission dans le CMD 16-M69 le 14 décembre 2016.
- 23 En novembre 2018, un travailleur du secteur nucléaire a reçu une dose équivalente d'environ 1 680 mSv à la main gauche, dépassant la limite réglementaire annuelle de dose équivalente de 500 mSv. Aucun effet sur la santé n'a été relevé depuis l'incident. On ne prévoit aucun effet physique attribuable à l'exposition. L'incident a été signalé à la Commission dans le CMD 18-M65 le 13 décembre 2018.
- 24 Le 28 octobre 2016, un travailleur du secteur nucléaire a reçu une dose d'environ 1 100 mSv à la main gauche; il s'est contaminé pendant l'administration courante (injections) d'une substance nucléaire à des patients. La dose était supérieure à la limite de dose équivalente réglementaire annuelle de 500 mSv. Aucun effet sur la santé n'a été relevé depuis l'incident. On ne prévoit aucun effet physique attribuable à l'exposition. L'incident a été signalé à la Commission dans le CMD 16-M72 le 14 décembre 2016. Le 1^{er} mars 2017, un travailleur du secteur nucléaire a reçu une dose d'environ 2 300 mSv à la main droite; il s'est contaminé alors qu'il administrait des doses

- thérapeutiques d'une substance nucléaire à des patients. La dose était supérieure à la limite de dose équivalente réglementaire annuelle de 500 mSv. Aucun effet sur la santé n'a été relevé depuis l'incident. On ne prévoit aucun effet physique attribuable à l'exposition. L'incident a été signalé à la Commission dans le CMD 17-M22 le 12 avril 2017.
- 25 En février 2018, un travailleur du secteur nucléaire a reçu une dose d'environ 3 600 mSv au poignet droit, ce qui dépasse la limite de dose équivalente réglementaire annuelle de 500 mSv. Aucun effet sur la santé n'a été relevé depuis l'incident. On ne prévoit aucun effet physique attribuable à l'exposition. L'incident a été signalé à la Commission dans le CMD 18-M18 le 15 mars 2018.
- 26 Un appareil d'exposition de catégorie 2 (risque élevé) a été perdu le 3 août 2016 et retrouvé le 4 août 2016. Les exigences de la CCSN stipulent que les colis pour le transport de tels appareils doivent résister aux chutes extrêmes, aux incendies et aux impacts directs. Par conséquent, l'appareil a pu être transporté en sécurité à un lieu d'entreposage sûr pour inspection. Il n'y a eu aucun impact pour les membres du public ou l'environnement, et la CCSN était en contact continu avec le titulaire de permis et les autorités locales d'intervention pour veiller à ce que des mesures de suivi appropriées soient prises. La catégorisation du risque associé à la source scellée au moment de l'événement – de catégorie 1 (risque le plus élevé) à catégorie 5 (risque le plus faible) – est fondée sur le document de l'AIEA intitulé *Catégorisation des sources radioactives*. Seules les catégories 1 et 2 sont incluses dans cet indicateur. Le site Web de la CCSN contient de plus amples renseignements sur [la perte ou le vol de sources scellées](#).
- 27 La diminution de la participation des Autochtones en 2018-2019 par rapport à 2017-2018 s'explique par la diminution du nombre total de séances publiques.
- 28 InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- 29 Comptes publics du Canada, <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- 30 Commission canadienne de sûreté nucléaire, Rapports annuels, www.nuclearsafety.gc.ca/fra/resources/publications/reports/annual-reports/index.cfm
- 31 Ressources naturelles Canada, www.nrcan.gc.ca/accueil
- 32 Législation du ministère de la Justice, *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-28.3/>
- 33 Commission canadienne de sûreté nucléaire, Plans ministériels, www.nuclearsafety.gc.ca/fra/resources/publications/reports/rpp/index.cfm
- 34 Finances Canada, Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>
- 35 Site Web de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, <http://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/index.cfm>